

LE JOURNAL DE NANTERRE
ORGANE DU COMITÉ D'ACTION & DE DÉFENSE RÉPUBLICAINES
& DES INTÉRÊTS LOCAUX

Les communications intéressant la rédaction doivent être adressées, le Mercredi au plus tard, au Gérant du Journal, 33, rue Saül-Carnot.

Les annonces et réclames et les abonnements sont reçus à l'Imprimerie du Journal, 36, rue de Saint-Germain, au plus tard le Vendredi matin.

Les Manuscrits insérés ne seront pas rendus
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

Prix de l'Abonnement : Un an, 3 francs
Réclames et Annonces : 1er page, 1 fr.; 2e page, 0.75; 3e page, 0.50; 4e page, 0.25 la ligne

AVIS

Nous informons nos lecteurs, qu'à l'occasion de la Fête nationale, le Journal de Nanterre ne paraîtra pas la semaine prochaine.

REVUE POLITIQUE

de la France et de l'Étranger

Le projet de budget pour 1904 a été déposé et l'examen de ses différentes parties distribué entre les membres de la Commission du budget...

En Bulgarie, c'est la dynastie elle-même qui est en danger. Le prince Ferdinand est pris entre les menaces de la Russie et de l'Autriche qui ne veulent pas d'un conflit avec la Turquie et, d'autre part, son ministère soutenu par toute la population, qui ne veut pas abandonner la cause des Bulgares de Macédoine...

NÉCROLOGIE

La population de Nanterre et des environs venue en grand nombre et la plupart des sociétés locales conduisaient, vendredi, à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de M. Anselme Caroni, médecin-vétérinaire, conseiller municipal, chevalier du Mérite agricole...

Des discours empreints d'une chaleureuse émotion ont été prononcés au cimetière par MM. Fères, député; Gautier, maire, au nom du Conseil municipal; Riedmann, pour le Comité d'action et de défense républicaines; Houssin, au nom de la Société de médecine vétérinaire et Lachant, au nom des Vétérans...

LA RÉDACTION.

A PROPOS DE LA VISITE DU ROI D'ITALIE

Pour comprendre les vicissitudes de la politique étrangère de l'Italie contemporaine...

Le 26 octobre 1881, le gouvernement italien annonça officiellement le voyage du roi Humbert à Vienne. La Triple-Alliance n'y fut cependant pas signée. L'Italie hésitait encore. L'occupation française de Tunis, annoncée par J. Ferry à la Chambre le 13 mai 1881, qui compliquait la question romaine du problème méditerranéen et des manifestations à Marseille contre la colonie italienne, produisirent de l'autre côté des Alpes une impression extrêmement pénible...

La France y vit, à tort ou à raison, un système de suspicion et de haute police diplomatique pour l'isoler. Le 23 juillet 1891, l'escadre française était passée en revue par Alexandre III dans le port de Cronstadt aux accents de la Marseillaise et, le 26 août 1897, à bord du Potheuau, le tsar Nicolas II et le président Félix Faure opposaient à la Triple-Alliance l'Alliance franco-russe...

Mais les choses changent et les hommes aussi. Une évolution différente se produisit peu à peu, malgré plusieurs crises. L'idée fut acceptée que le rapprochement économique n'était pas inconciliable avec les positions politiques prises en Europe. L'accord sur la navigation conclu le 1er octobre 1896 marqua les préliminaires de la paix économique entre l'Italie et la France; l'arrangement commercial du 21 novembre 1898 en consacra la conclusion définitive, au grand bénéfice de leurs intérêts communs...

Grand Magasin de Chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succr
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour Dames, Fillettes et Enfants

NOUVEAU CABINET

Chirurgie Dentaire
6, RUE DE MAUREPAS
RUEIL
EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche. Ses Prix sont très Modérés

Les soins de Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTISEPTIE RIGOUREUSES. Spécialités des Redressements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires...

MAISON A PARIS

38, Chaussée d'Antin, 38
Quartier de l'Opéra

Vins de Propriétaire

ROUGE 8°
NATURAL, la pièce de 220 litres, fût perdu 59 fr.
BLANC SEC 8°
NATURAL, la pièce de 220 litres, fût perdu 69 fr.

Grande Vacherie Normande

POUPARD
16, Rue de l'Eglise, 16
NANTERRE
Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

Achille CAT

GEOMÈTRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, pérence de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.

HORLOGERIE A LA CONFIANCE

4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, RUEIL
Ancienne Maison LEHIEVILLE
E. DESLANDES
SUCESSEUR

COUSSINS pour Couronnes de Mariées
MONTRES or, argent, nickel, simples et compliquées
ACHAT D'OR & D'ARGENT

OPTIQUE MIROITERIE HORLOGERIE

Pince-Nez et Lunettes or, argent, nickel et acier (exécution rapide des ordonnances d'occulistes). — Jumelles, Thermomètres, Baromètres, Pilo-Liquides, Réparations de Lunetterie et Optique.

USINE A GAZ DE RUEIL

Table with 4 columns: Coke N°, PRIX à l'Usine, Rendu en Cave, Livraison à domicile. Rows include Coke N° 1, 2, gros criblé, Grésillon.

Inscriptions sur Calicots & STORES
Lettres en Cristal et Zinc doré
DORURE Encadrements
L. SCALIER
24, Rue de Marly, 24, RUEIL (S.-&-O.)

L'ILE FLEURIE

à 10 minutes de la Gare de Nanterre
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE

RESTAURATEUR
Foyer de la Classe et de la Pêche de la Partie de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Bezons
SPECIALITE DE MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques
NOTA. — APPELER LE PASSEUR

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies
La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est
L'EAU DE SOURCE de LIANCOURT
L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.

ÊTES-VOUS DIABÉTIQUE ?

Le GLYCOMÈTRE
Le GLYCOMÈTRE vous indique de façon précise à cette question. Car on peut être diabétique sans le savoir. Le DIABÈTE, maladie insidieuse, est facilement méconnu par l'ANTIDYDOL. — Il importe de l'atteindre à son début, car ignoré ou négligé, le moindre plaie, le rend mortel. On reconnaît le Diabète avec le GLYCOMÈTRE.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTEMES
TRÈS GRANDES FACILITÉS de PAIEMENTS
Réparations, Réglages, Nettoyages, Leçons
Aiguilles, Huile spéciale, Fournitures et Accessoires
M. PASSA & Cie
16, Rue Maurepas, 16 — RUEIL (S.-&-O.)

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

MAISON FONDÉE EN 1869

CELERITE

EDMOND HUBY

PERFECTION

36, Rue de Saint-Germain, — NANTERRE (Seine)

BILLETTS DE DÉCÈS

40 MINUTES

Travaux de Luxe Noir et Couleurs

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

SPECIALITE D'AFFICHES

ET DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITE ET LE COMMERCE

langue italienne. L'Autriche, évincée de Serbie par la révolution de 1900, qui a éliminé le roi Milan, son homme-lige, essaie de compenser cet échec, en barant le chemin de la mer à la Serbie et en étendant son autorité sur les petits peuples qui avoisinent l'Adriatique. De là, entre les deux alliés, une rivalité que le mariage du roi actuel d'Italie avec une princesse du Monténégro, que le projet d'une voie ferrée directe de Pest à Salonique par Mitrovitza et Novi-Bazar, sous le contrôle allemand, que les manifestations irrédentistes incessantes, que le renouvellement pénible des traités de commerce avec les deux empires du Centre, n'ont fait qu'exagérer.

Et cependant, en juillet 1902, le renouvellement de la Triple-Alliance a été consenti par l'Italie. Dans sa forme peut-être, mais plus dans son esprit antérieur. Le ministre des Affaires étrangères, M. Prinetti, a en effet déclaré formellement le 24 mai 1902 à la Chambre italienne en réponse à ceux qui prétendaient que le nouveau traité contenait des conventions d'un caractère odieux pour la France, « que de pareils protocoles ou conventions n'existent pas ». Ces affirmations du ministre italien ont été confirmées par les déclarations de M. Delcassé à la Chambre française, le 3 juillet 1902. L'opinion italienne les a ratifiées, elle aussi, par des symptômes non douteux. A ces rapports d'intérêt et d'amitié, si heureusement renoués entre la France et l'Italie, la visite à Paris du roi Victor-Emmanuel III donne une consécration éclatante. La France républicaine, démocratique, laïque, le saluera, sans arrière-pensée, de chaleureux : *Evviva l'Italia!*

PAUL WIRIATHI.

IMPOTS DE CONSOMMATION

Dans ses séances des 29 et 30 juin, la Chambre des députés a voté un relèvement des droits sur le bétail, ce qui va avoir pour résultat de nous faire payer la viande plus cher.

Ces droits faisant partie de ceux dont nous réclamons la suppression dans notre dernier article, nous sommes bien obligés de constater que le *Journal de Nantier* n'a pas encore acquis une influence prépondérante sur les décisions du Parlement.

Nous ne pouvons que le regretter et conserver notre opinion sur ces taxes anti-démocratiques auxquelles nous espérons bien que l'on finira par renoncer.

R. G.

Propagande Cléricale

Madame la baronne Reille a pris la peine de venir enseigner la bonne parole catholique aux habitants de Nantier.

Il est du plus mauvais goût de solliciter l'honneur d'être admis à résumer les arguments qu'elle a développés en faveur de la thèse qui lui est chère.

Mais il ne saurait nous être interdit de faire cette réponse dans ce journal et la voilà dans sa simplicité formidable et terrible.

Il suffira d'ouvrir le premier livre d'histoire, le premier dictionnaire venu pour s'assurer que nous suivions à la lettre le rôle joué par l'Eglise dans l'histoire de France :

— L'époque Mérovingienne troublée à tout instant par les intrigues des moines, les rois incarcérés et rasés, le pays dépeuplé (du IV^e au X^e siècle).

— Le peuple entraîné aux croisades de 1096 à 1270.

— Le Midi mis à feu et à sang par les persécutions et les massacres des Vaudois et des Albigeois (1140-1343).

— L'ingérence établie à Paris et dans toute la France (1255).

— Avignon et le Comtat-Venaissin donnés aux papes (1274).

— Jeanne d'Arc livrée aux Anglais et brûlée vive par un tribunal ecclésiastique présidé par Cauchon, évêque de Beauvais.

— Les guerres de religion ensanguinant le pays pendant plus d'un siècle (1520-1629).

— La Saint-Barthélemy (1572).

— La Ligue (ou Sainte Ligue catholique), ouvrant la France aux Espagnols et les introduisant dans Paris, dont Henry IV est obligé de faire le siège pour les chasser (1570-1594).

— Les assassinats successifs de Henri III par le moine Jacques Clément (1589), de Henri IV par les jésuites Jean Châtel (1594) et Ravalliac (1610).

— Les troubles de la minorité de Louis XIV, entretenus cette fois encore par l'alliance du clergé avec les Espagnols (1685-1700).

— La révocation de l'Edit de Nantes, exilant et donnant à l'Allemagne plus d'un million de Français (1685).

— Les dragonnades (1685-1691).

— Le massacre des Cévenols et des Camisards (1700-1706).

— Le chevalier de Labarre condamné à être brûlé vif et à avoir la langue et la main droite coupées pour n'avoir pas salué le saint sacrement (1766).

— Les guerres de Vendée entretenues par le fanatisme de l'abbé Bernier et de ses complices au moment où nous avions toute l'Europe sur les bras (1792-1802).

— Enfin le sang français prodigué pendant des siècles pour conserver à la Papauté son pouvoir temporel, bien que « son royaume ne soit pas de ce monde ».

Tels sont les résultats de l'intervention des congrégations dans l'histoire de France.

Toujours à plat ventre devant la force, ne cessant de s'évertuer à chercher les moyens lucratifs de justifier toutes les usurpations, toutes les débauches, toutes les tyrannies, — chantant des *Te Deum* après les lugubres événements de mai 1871 comme après la Saint-Barthélemy, — prosterné devant la loi royale comme devant la Maintenon, Diane de Poitiers ou Frédégonde ;

— Justifiant et proclamant le divorce de Napoléon I^{er} comme ceux de Dagothor, de Charlemagne, de Louis XII et de Henri IV, et refusant de l'admettre aujourd'hui qu'il s'agit d'un étendre le bénéfice aux *marabouts* ;

— Ouvrant son paradis, grâce à la venue des indulgences, aux bandits qui les peuvent payer et le terminant aux indigents qui n'ont commis d'autres crimes que celui d'être pauvres ;

— Reniant partout et toujours l'égalité prêchée par le Christ, réservant aux riches des places privilégiées dans ses temples et mesurant la pompe des sacrements aux largesses qui lui sont faites.

— Enfin, toujours et partout en hostilité ouverte avec la science et la vérité, présentant tout progrès comme une œuvre du démon, persécutant en France Etienne Dolet, Salomon de Caus, Descartes, Pascal, Papin, l'abbé de l'Épée, comme il persécutait à l'étranger Bacon, Christophe Colomb, G. Bruno, Copernic, Galilée, Harvey, etc.

Le clergé feint de s'étonner que la patience du pays soit lassée.

Il brama à la liberté, lui dont le but, hautement avoué, est la domination universelle par tous les moyens, même la mort ; — à l'égalité, lui dont la devise est : *Pericula cadaveris* (riturer l'homme comme un cadavre) ; — à la fraternité, lui qui a couvert le monde de bûchers.

Le pays ne se laissera pas duver.

Si le clergé trouve encore tant et de si aveugles défenseurs, c'est que le monopole de l'enseignement lui a permis soit de dénigrer les faits, soit de les présenter sous un jour favorable à ses ambitions.

Or, l'enseignement est un service public. Le gouvernement n'a pas seulement le droit, il a le devoir d'en reprendre la direction exclusive.

C'est à ce prix seulement qu'il pourra assurer l'enseignement de la vérité et, par elle, la liberté et le progrès de la pensée humaine.

ALBERT LENOIR.

M. WALDECK-ROUSSEAU & LA LOI SUR LES CONGRÉGATIONS

Notre ami, P. W., a formulé dimanche dernier, dans sa revue politique, un avis que beaucoup de républicains ont le regret de ne pouvoir partager. Ils pensent, comme l'a dit à la Chambre M. Magnaudé, « qu'il faut louer le président du Conseil actuel de son courage, de sa ténacité pour l'application difficile d'une loi mal faite, insuffisamment préparée, mal conçue par d'éminents juristes, qui n'ont pas craint d'abandonner le poste de combat au moment où ils ont vu les difficultés se dresser devant eux ».

Ce n'est pas M. Combes, c'est M. Waldeck-Rousseau qui a préparé et fait voter la loi de 1901 sur les associations. On ne saurait admettre qu'il l'ait soumise au Parlement pour ne pas l'appliquer.

D'autre part, nul ne peut douter que cette loi n'ait été dirigée à peu près exclusivement contre les congrégations,

d'abord parce qu'on ne voit pas quelle autre association aurait pu, par ses agissements, lui en suggérer l'idée, puis parce que lui-même n'a cessé, au cours de la discussion, de dénoncer le péril congréganiste et d'adjurer le Parlement de mettre un terme aux dangereuses menées « des moines ligueurs, des moines d'affaires et de ces associations qui ne se servent du manteau de la charité que pour couvrir les plus odieuses exploitations de l'enfance et de la misère ».

La loi votée, il a fallu l'appliquer. Les faits ont prouvé que les mesures prévues pour empêcher les congrégations de la tourner étaient complètement insuffisantes, à moins de les renforcer par de nouvelles dispositions mieux étudiées.

Un père n'aime jamais à constater que son enfant est mal fait. M. Waldeck-Rousseau s'est donc retiré et il n'a pu se défendre de manifester sa mauvaise humeur par le discours résumé dans la revue politique de notre ami P. W.

Ce discours a pour nous au moins deux défauts : D'abord, il vient trop tard. Ce n'est pas aujourd'hui, à M. Combes, mais bien à lui-même, il y a deux ans, que M. W. Rousseau aurait dû l'adresser. En second lieu, le principal argument qui pourrait nous toucher perd, à la réflexion, beaucoup de sa valeur : Sans nul doute, l'assentiment des deux Chambres est indispensable pour faire une loi. Mais sans nul doute aussi, et précisément parce qu'il faut l'assentiment des deux Chambres, dès que l'une d'elles a refusé de voter une loi, il est inutile de consulter la seconde. En admettant donc ce qui n'est pas démontré, que le fait d'autoriser une association religieuse ou autre soit un acte législatif, la Commission de la Chambre n'est pas sortie de la Constitution en proposant de ne pas encombrer le Sénat d'une proposition qui, par le seul fait du refus de la Chambre, était doré et déjà caduque. Enfin, le discours de M. W. Rousseau n'avait qu'un rapport lointain avec la question des maisons d'écoles qui, seule, était en discussion. L'éminent orateur a bien effleuré la question financière, mais personne n'aime à ignorer que les constructions scolaires ne se se paient pas au comptant, que le prix en est toujours échelonné sur vingt-cinq, trente ou quarante ans et qu'on ne définitive si, sur un budget de 3.500 millions, on pouvait, en en dépensant 3 pendant trente ans, affranchir la pensée humaine « des ruines, des violences et des mensonges des congrégations »,

un homme comme M. W. Rousseau ne vote pas contre sa conscience. Si donc sa conscience l'a porté à voter la loi sur les maisons d'école, si elle le pousse demain à voter la loi Massé, comme elle l'a poussé hier à voter l'expulsion des Salésiens de dom Bosco, on est en droit de se demander ce que signifie son intervention et de se répondre que s'il est deux hommes à qui il semble interdit de critiquer les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la loi de 1901, ce sont bien ceux qui l'ont faite : MM. G. Leygues et Waldeck-Rousseau.

Fête Nationale

Dimanche 12 Juillet 1903

A 4 heures, Square de la Gare

CONCERT

Par la Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers

Sous la direction de M. A. WALTER

Départ, en Musique, Place de la Boule, à 3 h. 1/2

PROGRAMME DU CONCERT

1. Allegro Militaire. X...

2. Le Voyage de Suzette, Fantaisie. E. FEUTRIER.

3. Le Collier de Cléopâtre, Ouverture. JANVIER.

4. Louise de Lavalrière, Fantaisie. MOURGUE.

5. Soiree aux Ollas, Grande Valse. ROMS.

6. La Marseillaise, Rouget de l'Isle.

A 9 heures, Place du Martray

BAL CHANTÈTRE - ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES

LEON 13 JUILLET, à 9 heures du soir

Place du Martray et Place de la Gare

BALS CHAMPÊTRES

Place de la Mairie

SALVE DE BOMBES

CONCERT

par la Société de Trompettes l'AVANT-GARDE

MARDI 14 JUILLET

A 9 heures du matin, à la Mairie

Distribution extraordinaire de Secours AUX INDIGENTS

Pour cette distribution les cartes seront remises aux ayants-droit le matin, à 8 heures, au bureau de M. Combes

A 2 heures du soir

FÊTES DE QUARTIERS

Place du Martray

Lâcher de Pigeons voyageurs

COURSES & JEUX DIVERS (Prix en espèces)

Au Plateau de Nantier

Jeux divers avec Prix. — Attractions

A 9 heures du soir

Bals Champêtres

Place de la Mairie et au Petit-Saint

ILLUMINATIONS GÉNÉRALES

La Municipalité engage vivement les habitants à prêter et à illuminer leurs Maisons

Les Adjointes. Le Maire, G. BAUBY, J. BLANCHE. Le Maire, G. BAUBY, J. BLANCHE. Le Maire, G. BAUBY, J. BLANCHE.

La Commission Municipale de Mairie, G. BAUBY, J. BLANCHE. Le Maire, G. BAUBY, J. BLANCHE.

Mothé, Collier, Hébert, J. Doublet, Fosse Poignant, Richardière.

AU PLATEAU

Lundi 13 Juillet, à 9 heures du soir

BAL A GRAND ORCHESTRE

AVENUE FÉLIX-FAURE

Mardi 14 Juillet

Année de la Fête par des Salves d'Artillerie

A 2 heures, Avenue Félix-Faure

GRANDE

Course Locale de Bicyclettes

1^{re} Course de Vitesse sur 2.000 mètres

2^e Course de Lenteur sur 150 mètres

Ces deux courses se courront sur circuit. — 60 francs de prix en espèces seront distribués aux gagnants. — Les inscriptions pour les engagements seront reçues chez M. MACQUET, 94, av. Félix-Faure. — Frais d'inscription 0 fr. 50.

De 3 à 4 h. 1/2

Jeux divers pour Jeunes Gens et Jeunes Filles

JEUX DE GROSSE TÊTE

Route Charbon, au coin de l'Arrière-Faure. — Route de Paris, en face M. POUILLE.

COURSE AUX DRAPEAUX

Jeux du Baquet en face M. Balduc

A 4 h. 1/2

Distribution de Gâteaux et Rafraîchissements aux Enfants du Plateau

Chez M. POUILLE

Pendant la Fête, la Société de Trompettes l'AVANT-GARDE de Nantier, Président M. Lachant, offrira ses concours.

A 9 heures du soir

GRAND BAL CHAMPÊTRE

A grand orchestre, avenue Félix-Faure

BRILLANTES ILLUMINATIONS & DÉCORATIONS

A l'occasion de la Fête les habitants du Plateau sont priés de prêter et d'illuminer au mieux.

Pour la Société, Le Président, A. GOUILLÉ.

Commission de la Fête: MM. LÉBERON, conseiller municipal; BOULANGER, BENOÎT, BERTHET, MICHEL, Francis GUILLET, BRION, SEBASTIEN, père, MARAIS, PROVOST, SOHIER, DESPARTOU, GERMAIN et LEBRETT.

VINS DE PROVENANCE DIRECTE

ENTREPOT :

3, Place de la Fête, NANTERRE

F. Lachant

Téléphone 54

VINS ROUGES

Aude, L'Imortel, 70 fr. la pièce

Ponsillon, Montagne, 80 fr. —

Corbières, Minervois, 90 fr. —

Fronton vieux, 100 fr. —

Régence vieux, 100 fr. —

Bordeaux vieux extra, 120 fr. —

Saint-Émilion, S-Espégle, 150 à 200 fr. —

VINS BLANCS

Midi, Gers, 80 fr. la pièce

Graves, 90 fr. —

Graves surréprouvé, 95 fr. —

Saumur, Touraine, 120 fr. —

Maron vieux, 120 fr. —

Cérons, Bordeaux vieux extra, 120 fr. —

Saint-Séver, Louspic, 150 à 200 fr. —

Ces prix s'entendent sur franco domicile, compris Demander Échantillon gratis

SPÉCIALITÉ DE PETITS VINS

TOURNAIS, BEAULOIS & BOURGOONE

Champagnes de toutes Marques

Vins fins en Carafes et en Bouteilles de toutes Provenances

VINS DE LIQUEURS

Madre, Malva, Quina, Genéche, Porto, Muscat, etc.

Liqueurs et Liqueurs de Marques supérieures

Rhum, Marc, Cognaç, Pine, Cassamane, Kirsch, Calvados

Ambré, Anis, Amer

Sirops pur Sucre & Fantaisie

CIDRES EXTRA DE LA Vallée d'Auge

pur jus, depuis 30 francs l'hecto

MAIRIE DE NANTERRE

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Le Maire de Nanterre invite les familles intéressées à enlever, d'ici le 20 juillet 1903, les objets et signes funéraires qui se trouvent sur le mur de clôture (côté est) du cimetière, lequel mur doit être démolé sur suite de l'agrandissement du cimetière des Grais.

ADJUDICATION

Le Jeudi 30 juillet 1903, à 10 heures du matin, en exécution des règlements, il sera procédé, à la Mairie de Nanterre, dans les formes prescrites par les lois et règlements, à l'adjudication publique, au rabais et sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés :

CONSTRUCTION D'ÉGOUT

entre la rue de Saint-Germain et la place Saint-Denis, par les rues du Sanglier, du Docteur-Foucault et Volant.

Montant de la dépense à l'entreprise 43.333 fr.

Somme à valoir 2.667 fr.

Dépense totale 46.000 fr.

Cantonnement à fournir, 2.000 francs

Pour renseignements, s'adresser à la Mairie de Nanterre.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DE LUMIÈRE & TRACTION

29, Avenue de Rueil, NANTERRE

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire les 13 juin et 8 juillet 1903, ont pris les résolutions suivantes :

Le capital social de 195.000 francs est diminué de 97.500 francs par annulation de 975 actions de 100 francs chacune.

Le capital est porté à 200.000 francs par émission de 1.025 actions nouvelles de 100 francs chacune.

Le siège social est transféré à Nanterre, 29, avenue de Rueil.

M. Calmettes, ingénieur des Arts-et-Manufactures, a été nommé administrateur en remplacement de M. Nave, démissionnaire, et en lieu et place de M. Clésicq, qui avait été provisoirement désigné par le Conseil.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ENTREPOT

DE

Bières Françaises

Supérieures

LA COMÈTE (Châtenay-Mareuil)

En fûts de 25 à 100 litres... 45 fr. l'hecto

La caisse de 15 canettes... 4 fr. 75

La caisse de 10 litres... 5 fr. 50

Exiger le cachet de garantie sur toutes les bouteilles

STERNBRAU (Hind)

Brune, la caisse de 15 canettes... 6 fr. 80

— de 10 litres... 6 fr. 50

BIÈRE DOUBLE (Provenance de l'Est)

En fût de 25 à 100 litres... 27 francs l'hecto

La caisse de 10 bouteilles... 3 —

BIÈRE SPÉCIALE POUR NOURRICES

BIÈRE DE TABLE

En fût de 25 à 100 litres... 46 francs l'hecto

— de 55 à 75 litres... 6 fr. 50 le fût

La caisse de 10 bouteilles... 2 francs

LACHANT

ENTREPOSITAIRE TELEPHONE 54

6, Rue de la Croix, 6

ADRESSER LES COMMANDES :

3, Place de la Fête, à NANTERRE (Seine)

Le Patronage laïque de Nanterre

Nous rappelons à nos lecteurs que le patronage laïque et gratuit (37, rue Sadi-Carnot) est ouvert depuis un mois. Les enfants y trouvent, le jeudi après-midi, un jardin où ils peuvent s'ébattre à l'aise et des jeux. Une dame, amie des enfants, les surveille et leur offre, à 4 heures, une collation.

Nous engageons vivement les familles républicaines à y envoyer leurs enfants et nous remercions l'Université populaire, qui a bien voulu prêter son toit à cette bonne œuvre.

Banfare Municipale

Notre vaillante phalange musicale s'est fait brillamment entendre samedi dernier sur la place de la Mairie.

On peut dire qu'elle a remporté un réel succès qui fait le plus grand honneur au dévouement de son infatigable directeur, M. A. Walter.

La place nous manque pour faire l'analyse de l'exécution des morceaux, mais la façon dont ils ont été applaudis par le public indique suffisamment qu'ils ont été tous fort goûtés.

La place était très bien éclairée par les appareils à acétylène de M. Carpentier.

A l'issue du concert, M. Baillet, un aimable dilettante, a emmené les musiciens dans sa belle propriété de la rue de Chanzy et les a rafraîchis, les régaland doublement de son vin et de l'exécution de superbes morceaux de musique classique exécutés sur un orgue magnifique avec une superbe maîtrise.